Bi-mensuel romand 21 mai 1964

Rédacteur responsable: André Gavillet Abonnement: 20 numéros 12 francs Le numéro 70 centimes Administration, rédaction: Lausanne, Case Chauderon 142 Chèque postal II 155 27 Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro ont été discutés ou rédigés par:

Gaston Cherpillod André Gavillet Jean-Jacques Leu Marx Lévy Pierre Liniger C.-F. Pochon Pierre Pradervand

Le Nº 14 sortira de presse le 4 juin 1964

# Cortures au lac Noir

### Affaire non classée

L'armée n'a jamais tort.

Quand elle avoue une faute - car il arrive que les événements et les accidents l'y contraignent - c'est dans le style de la sobriété militaire : je suis chef, donc responsable, j'assume. Quand l'armée admet une erreur, rarement, c'est avec une virilité dans l'aveu, qui doit tourner finalement à la gloire du système. Mais le plus souvent, l'armée n'avoue pas. La hiérarchie sert autant à couvrir qu'à punir. On « n'admet pas » au nom de la raison d'Etat, du prestige national. Les armes doivent être blanches, comme la conscience des justes.

Dans l'affaire du lac Noir, le Département militaire vient de prouver que l'art du camouflage fait partie de l'art de la guerre, de même qu'on doit savoir en haut lieu que le manteau de Noé fait partie du folklore vigneron. Relisons son tortueux communiqué sur l'affaire de la « torture ».

Glissons sur les détails. Ainsi le Département qui avait en mains depuis deux mois le rapport du juge d'instruction déclare qu'il vient d'en prendre connaissance. Probablement que le climat du printemps et le baratin cuivré des journées de l'armée devaient plus facilement permettre d'étouffer l'affaire. Toujours le sens des méthodes psychologiques et de l'heure « H ».

Plaisamment, on parle de cet incident dont la presse se fit l'écho. En réalité, c'est la presse qui a fait éclater le scandale contre la volonté de l'armée qui voulait l'étouffement. Rappelons que M. Chaudet avait été averti par un conseiller d'Etat genevois : il laissa tomber. Rappelons que deux colonels s'étaient déplacés pour prier le père d'une recrue de ne pas parler. Et le scandale éclata quand il fut dénoncé dans «Le Pays » par M. Wilhelm sur la base d'un témoignage direct, et dans « Domaine Public », après « audition » du colonel responsable et prise de connaissance du rapport de l'exercice, dit rapport Popov. Le Département militaire dit que certains procédés constituant des voies de fait ont été poussés trop loin; que les recrues ne pouvaient pas saisir le sens, le but et le caractère fictif de l'exercice.

Reprocher d'avoir été trop loin, c'est admettre qu'on peut aller un peu moins loin; regretter que des recrues ne puissent comprendre le sens de cet exercice, c'est admettre qu'il a un sens. Autrement dit, c'est légitimer l'exercice où l'on est entraîné à subir un interrogatoire poussé (en fait, on n'entraîne personne à la torture) ; c'est valider la torture comme méthode de recherche de renseignements. Voilà qui est beaucoup plus grave que les bobos subis. La complicité officielle du Département militaire est

en fin de compte pire que la bêtise du colonel Zerkiebel.

On dit encore dans ce communiqué que le thème de l'exercice n'était pas conforme à la ligne politique que nous nous attachons à respecter.

Comme si ce thème avait pu échapper aux supérieurs de l'officier responsable : l'exercice s'appelait « Popov », la collaboration de l'Ostinstitut figurait au générique; il était prévu que la décoration de la salle serait communiste (rot). A-t-il fallu l'écho de la presse pour qu'on s'en aperçoive ?

La volonté de ne pas réagir contre le détournement politique de l'exercice est évidente, quand on constate qu'il n'est fait mention nulle part du rôle déterminant des officiers de milice qui montèrent l'exercice et lui donnèrent sa signification. Les responsables, c'étaient eux, activistes bernois, intimes de l'Ostinstitut.

Si ces hommes avaient été dénoncés et condamnés, on aurait eu la certitude qu'en haut lieu on voulait leur mise au pas. Mais non, on couvre. En refusant de pousser l'enquête à fond, on arrive évidemment à la conclusion qu'objectivement et subjectivement, les faits retenus à la charge du commandant d'école sont de peu de gravité.

De quoi est coupable, en effet, le brave colonel Z? De myopie. Et il sera mis aux arrêts pour avoir eu l'impardonnable imprudence de ne pas pratiquer son exercice strictement à huis clos.

Mais le Département fédéral élude les deux questions essentielles:

- la condamnation de la torture, non pas comme sévice physique, mais comme gangrène morale;
- la condamnation de l'activisme répandu dans certains milieux de l'armée.

Et maintenant?

Affaire classée? Le conseiller national Brawand avait posé au Conseil fédéral une petite question urgente sur l'affaire du lac Noir. Il lui fut répondu que lorsque l'enquête aurait abouti, le Parlement et l'opinion seraient renseignés.

Or, aujourd'hui, on constate que sur deux points précis, il n'est pas répondu au conseiller Brawand. Soit sur le point b) « donner des assurances que cette enquête fera apparaître clairement le rôle des officiers responsables ». Or, les vrais responsables n'ont pas été dénoncés, ni punis; et le point c) « désavouer nettement des méthodes détestables qui n'ont pas leur place dans notre armée ». Or, la méthode est admise. Seuls l'excès et l'imprudence sont « réprouvés ».

Le Parlement acceptera-t-il une réponse aussi désinvolte?

## Surenchère au renchérissement

Essence et tarifs C.F.F., les esprits y sont préparés : il y aura une hausse. « Domaine Public » s'est efforcé, d'emblée, de démontrer qu'un certain renchérissement faisait partie de la politique anti-inflationniste du Conseil fédéral.

Il manque encore une hausse à l'appel, la plus belle : la hausse des loyers qu'entraînera inévitablement la hausse du taux de l'intérêt.

Celle-là, le Conseil fédéral l'annoncera-t-il avant ou après la votation populaire sur les mesures dites de lutte contre le renchérissement ?

# L'œil du lecteur Politique ou moral?

Nous avons reçu la lettre suivante. Elle est intéressante quand on sait la vigilance du contrôle des manifestations pour travailleurs étrangers.

Neuchâtel, le 30 avril 1964.

Monsieur.

A titre d'information, je vous envoie ci-joint un papillon qui annonce un spectacle destiné plus particulièrement aux ouvriers italiens (voir les réductions qui leur sont accordées). Les affiches placardées un peu partout en ville sont aux couleurs italiennes et mentionnent également le patronage de l'ambassadeur d'Italie. Par contre, rien ne signale que ce spectacle est en fait une production du Réarmement moral!

Sans doute, aux yeux de la police fédérale, et peut-être de

M. Marchiori, ce spectacle est-il moral avant d'être politique!

### La parole aux ouvriers III

# Les multiples visages de la bonne foi

Dans deux numéros (D.P. 4 et 9), nous avons donné la parole à des ouvriers métallurgistes. C'étaient des documents bruts : ils soulignaient les avantages et les lacunes de la Convention dite de la Paix du travail. A l'actif du bilan figuraient l'amélioration des conditions de travail (salaire, horaire), la formation, grâce aux commissions ouvrières, de cadres syndicalistes ; au passif, la démobilisation de la base, le sentiment que la haute conjoncture aurait pu être mieux exploitée.

Au terme de cette enquête, nous aimerions, aujourd'hui, déposer nos conclusions; nous ne prétendons pas, d'ailleurs, avoir fait un tour complet des problèmes du syndicalisme suisse; mais il y a quelques évidences.

Tout tourne autour de l'interprétation de ce mot-clé de la Convention qui lie la F.O.M.H.: la bonne foi. C'est un mot riche en significations.

#### La bonne foi dans l'engagement contractuel

Reconnaissance réciproque de la légitimité du partenaire, loyauté dans les pourparlers, intérêt général de la profession, c'est en ces termes que M. Wüthrich, président central de la F.O.M.H., définissait l'esprit de la Convention, à l'occasion du 25e anniversaire de la Paix du travail (1962).

Au sommet, il en est bien ainsi. Le patronat ne discute pas la représentativité de la F.O.M.H., même si elle ne représente que le 50 % des ouvriers de la métallurgie. Les engagements pris sont loyalement tenus. Bref, chaque négociation est honnêtement conduite comme tout marchandage où la bonne foi n'exclut ni les omissions, ni les arrière-pensées.

Mais cette bonne foi contractuelle, que signifie-t-elle de surcroît ? Jusqu'où engage-t-elle les syndicats ?

#### La bonne foi comme acceptation du capitalisme

Les syndicats reconnaissent la légitimité patronale; bien sûr, mais aussi le système, basé sur la course au profit et la primauté du capital sur le travail (« Tout est basé sur le profit », propos d'un délégué F.O.M.H.). Il faudra voir ce que cela signifie au niveau de l'entreprise. Mais au niveau du régime économique, cela signifie que le travail est soumis aux exigences strictes du rendement, qu'on lui imprime une cadence, qu'on l'organise presque scien-

tifiquement, qu'il est chiffré et minuté, alors que le capital, que la commercialisation des produits du travail, que les bilans, que les profits réels sont obscurcis pour le profane (et pour le partenaire de la négociation), hors de tout contrôle.

Que signifie alors la bonne foi de la discussion du contrat? Cela signifie accepter, pour les syndicats, une négociation qui ne met en discussion que quelques éléments d'un ensemble. Aussi les opérations sont-elles simples comme une règle de trois. On part des avantages acquis lors de la précédente négociation; on estime l'amélioration de la productivité; et, au pifomètre, on jauge les nouveaux avantages revendicables.

La bonne foi devrait exiger la clarté réciproque. Or le partenaire patronal garde beaucoup d'atouts dans sa manche.

#### La bonne foi exige une stricte discipline syndicale

Quand on marchande, quand on joue à la patience, quand on grignote, quand on améliore à la hâte lente, quand on longue-haleine, il reste peu de place pour l'initiative de la base. C'est une caractéristique de la vie suisse. Pour passer des compromis, il faut être sûr de ses arrières. Les imaginatifs sont priés de s'abstenir. D'où l'étouffement de la démocratie interne dans nos grandes associations.

Les élections y sont des cooptations lorsqu'il y a renouvellement, des acclamations lorsque les sortants se représentent à la même entrée ; les opinions peu conformistes sont filtrées : les plus à gauche sont vite suspects ; un Genevois peut-il faire le poids (il est soumis à tant d'influences), etc. ; les « démocratiques » congrès sont des assemblées où se prononcent quelques discours du trône, des machines bien huilées où les grains de sable ne peuvent être tolérés

La bonne foi des dirigeants implique la discipline des troupes. Silence, on cause dans la pièce à côté. Mais alors, cette spontanéité de la base, ce pouvoir d'initiative, auquel on renonce, ne devrait-il pas être libéré d'une autre manière?

#### La bonne foi, au niveau de l'entreprise

A ce niveau, la mauvaise foi ouvrière serait vite détectée. On n'imagine pas qu'une grève perlée pourrait passer inaperçue. Mais du côté patronal, où commencerait-elle, cette mauvaise foi? Si un patron refuse au président de la commission ouvrière, pourtant responsable de l'observation de la Convention, la liste des ouvriers de l'usine, cela passera inaperçu.

On acquiert un certain scepticisme quand on connaît mieux le terrain. La difficulté même que nous avons eue à effectuer notre enquête, des réponses parfois

effarantes données par des chefs de personnel, font plutôt croire à un édifice qui se maintient par l'inertie et les poids spécifiques opposés des deux partenaires que par une vraie confiance. La Paix du travail est un facteur auquel on ne touche pas, du moins du côté patronal! Motivant son refus de nous donner la liste des ouvriers de son usine, le chef du personnel d'une des grandes entreprises genevoises nous disait « qu'on allait mettre la puce à l'oreille des ouvriers » (sic!), alors que la Paix du travail marchait si bien; que l'on ne tenait pas à ce que les ouvriers se rendent compte de leurs divergences avec les chefs syndicaux, et que les ouvriers étant pour le moment complètement indifférents au problème, il ne fallait pas les réveiller! Et enfin, pour coiffer le tout, il nous refusait les adresses de certains ouvriers parce qu'ils auraient pu croire qu'ils figuraient sur la liste noire de l'usine! Voilà une belle illustration de ce « climat de confiance » - dans certaines entreprises du moins.

#### Pour un élargissement du contrat

Personne ne souhaite le retour à des grèves, peutêtre spectaculaires, mais coûteuses. Le contrat collectif n'est pas contesté; il faut bien négocier, inspirer confiance, tenir parole. Il n'est pas question d'un retour en arrière.

Au contraire, la notion limitée et étroite du contrat doit être dépassée.

La comptabilité de l'entreprise doit être claire. Que pensent les syndicats du fait que Landis et Gyr se soit attiré de véhéments reproches des associations patronales pour avoir osé publier des comptes lisibles et serrant au plus près la situation de l'entreprise ? Ce qui est possible pour l'un ne pourrait-il pas être possible pour d'autres ? Ensuite, la politique de l'entreprise doit être contrôlable : les responsables syndicalistes devraient être renseignés, de même que (un jour et bientôt) les responsables du plan national de développement économique que nous serons bien obligés de mettre sur pied.

Les formes de cogestion et surtout d'autogestion devraient être développées. (« On pourrait donner aux Commissions ouvrières le droit de discuter les problèmes de production, qui sont très importants, très graves, qui influent sur la condition de l'ouvrier » — propos d'un syndiqué F.O.M.H.) (« Souvent, on se sent comme le dernier balai de l'atelier, ou la poulie au plafond », id.)

La bonne foi, limitée à la discussion du contrat entre chefs syndicaux et représentants patronaux, sert trop unilatéralement le patronat. Un sens large doit lui être donné.

Après plus de vingt-cinq ans, on souhaiterait une deuxième édition de la Paix du travail, revue et augmentée.

## La Confédération exemplairement exploiteuse, spéculatrice, hypocrite

L'Etat de Vaud, pour l'extension de son Hôpital cantonal et la création de sa cité hospitalière, a absolument besoin d'un terrain qui jouxte les immeubles de l'Hôpital cantonal. Ce terrain de 21 000 m2 appartient à la Confédération qui y a installé une station fédérale d'essais agricoles. Ce terrain devenant trop petit pour la station fédérale, la Confédération devrait de toute façon le quitter à brève échéance. Mieux encore, ce terrain avait été cédé par l'Etat gratuitement à la Confédération, il y a de nombreuses années.

Vu l'urgence de la réalisation de son projet hospitalier, l'Etat de Vaud a demandé à la Confédération de lui céder son terrain et il offre de remettre, en échange, d'autres terrains situés à quelques centaines de mètres, un peu plus hors de la ville, à Vennes. Une telle solution paraît raisonnable, et il semble que, normalement, tout ce que devrait exiger la Confédération, c'est de pouvoir continuer l'exploitation de sa station d'essais au nouvel emplacement, en étant dédommagée de ses frais de déplacement et de reconstruction. Ce qui importe, ce

n'est en aucun cas la valeur spéculative, abstraite, des terrains, c'est leur affectation et le but que la collectivité y poursuit.

Or, qu'a fait la Confédération? Etant donné que l'Etat de Vaud avait besoin de son terrain à tout prix, elle a posé des conditions dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles sont indécentes. Berne a exigé cinq mètres de terrain nouveau pour un mètre de l'ancien ; comme l'Etat de Vaud ne pouvait lui remettre, à Vennes, que 76 000 mètres carrés (soit une surface déjà trois fois et demie supérieure à l'ancienne), elle a exigé un supplément de 1 800 000 francs. Et par-dessus tout cela, évidemment, quelque 4 millions de francs pour les bâtiments et l'indemnité de reconstruction. Bien plus, la Confédération n'a même pas accepté, pour le cas où elle quitterait un jour le nouveau terrain, de le restituer au même prix à l'Etat de Vaud. Elle se rend compte que ces terrains prendront de la valeur, et elle recommencera la manœuvre dans quelques années.

Un terrain appartenant à une collectivité publique est censé soustrait à la spéculation. On pourrait

croire que Berne tient à démentir ce qui devrait être une évidence. En agissant avec un canton de la même façon que le ferait un particulier dur en affaires, la Confédération introduit entre collectivités publiques un monde de tractations qui ne devrait pas être toléré.

L'Etat de Vaud préparait la réalisation d'une œuvre d'intérêt public ; il ne pouvait pas, comme un simple particulier, renoncer à traiter et discuter en brandissant la menace de l'abandon de son projet.

En revanche, la Confédération n'avait qu'une seule tâche d'intérêt public à sauvegarder : le fonctionnement de sa station.

Comment, quand elle spécule honteusement, voulez-vous croire aux tirades des magistrats qui exhortent le peuple suisse à combattre la spéculation et la surchauffe?

Le Grand Conseil a accepté ce marché à une large majorité.

Au nom de la sagesse.

Braves Vaudois, la sagesse, ils ont connu cela pendant si longtemps.

# Le centre d'éducation ouvrière de Lausanne Une leçon d'optimisme

#### La culture sans C majuscule

Un de nos amis donnait un cours de philosophie grecque à l'Université populaire de Lausanne. Le thème du cours était : des Présocratiques à Plotin. Nous pensions, en appliquant la loi des grands nombres, que cela devait, sur un bassin de population de 200 000 habitants, représenter une dizaine d'auditeurs à la curiosité excentrique. Erreur! Ils étaient cinquante. En revanche, un cours de sociologie n'aurait pas eu le même succès. C'est qu'il y a un prestige de la culture traditionnelle. Platon, Dante, que cachent ces noms prestigieux? On sait qu'ils sont comme les mots de passe d'une classe, le vocabulaire qui permet de croire que l'on est de la famille. D'où la tentation légitime pour ceux qui sont restés en dehors du cercle de rechercher l'initiation. La culture traditionnelle valorise ; elle enrichit aussi. Il est bon qu'une institution offre aux adultes cette possibilité d'éducation permanente.

Mais il est d'autres besoins de culture qui ne prétendent pas aux catégories universitaires. Nous savions qu'à Lausanne s'était créé, en 1962, un Centre d'éducation ouvrière. A distance, cette initiative pouvait surprendre : le titre de l'association a quelque chose qui fait penser à ces efforts héroïques des pionniers de l'éducation ; mais enfin, est-ce qu'un idéal 1910 était encore viable dans la société de 1960, avec T.V. et voiture à crédit ? Et à quel besoin répondait une telle association ?

Nous avons interrogé le responsable, l'animateur, M. Frédéric Möri, opérateur linotypiste.

#### L'initiative de la base

L'initiative de la base, c'est une de ces formules un peu galvaudées, gauchisamment citées, et qui se heurte au scepticisme des gens d'expérience qui trouvent cette base plutôt amorphe et abstentionniste.

Le C.E.O. (Centre d'éducation ouvrière) est la preuve du contraire.

Voici la genèse. La Fédération des typographes, qui compte sept groupements (compositeurs, opérateurs, etc.), organise pour ses membres soit des cours de qualification et de perfectionnement professionnels, soit des cours éducatifs. Un des responsables pense alors que, le travail devant être fait pour quelques-uns, d'autres syndiqués pourraient en profiter. Le secrétaire de sa fédération l'appuie. Passivité ailleurs. Ici intervient la Commission de coordination syndicale de Lausanne, que préside M. Edmond Lavanchy, facteur. Une de ses activités essentielles, c'est l'organisation du Premier Mai, avec fanfares, orateurs, cortège, ruban rouge et muguet blanc, certes, mais aussi, avec une solide tombola. La tombola, ce n'est peut-être pas très révolutionnaire, mais ça rapporte sans douleur et sans rappel de cotisation : avec le bénéfice, on peut alimenter le fonds de solidarité. soutenir la plage artificielle, et il reste un reliquat. Quelques milliers de francs sont promis pour assurer le démarrage du C.E.O. En 1962, on peut partir. Cartes de membres à 6 francs. On trouve quelque trois cents adhérents. C'est un premier succès.

#### Le recrutement et le programme

Les membres sont tous syndiqués. Ils ne cherchent pas dans ces cours un perfectionnement professionnel, ni la Culture avec majuscule. Mais ils viennent si l'affiche les intéresse. L'affiche, c'est plus exactement la carte d'invitation que leur adresse M. Möri (il faudrait dire les ressources des typos pour composer avec goût, en prenant sur leur temps libre, ces invitations).

Quelles sont donc les affiches qui tirent?

Succès de l'exotisme, de l'ouverture sur le monde. « L'Afrique en espadrilles » : 150 personnes. « L'Inde, cette colossale tragédie », succès : 150 personnes. Succès du cinéma : « Le cuirassé Potemkin » : salle comble.

Succès plus limité, mais régulier, des séances qui préparent une manifestation artistique publique (concert, exposition de peinture) : de 20 à 40 personnes. Ainsi, tous les concerts populaires de l'Orchestre de chambre (billets à 50 ct. pour les membres du C.E.O.) furent introduits et préparés par des critiques musicaux (MM. Hugli, Moret, Tétaz, Bettens, etc.).

Des cours spéciaux rencontrèrent un succès inatten-

du. 30 personnes (de 17 à 50 ans) pour un cours d'orthographe, pour lequel les participants payaient pourtant une finance spéciale de 8 francs.

En revanche, intérêt plus limité pour des sujets touchant à la vie politique (assurance-maladie, loi sur le travail, spéculation foncière), avec une exception pleine d'humour: 200 personnes pour savoir si le municipal des finances de la Ville de Lausanne, M. Bussey, répondrait par oui ou par non à cette question: « Le citoyen doit-il acquitter des impôts? » Oui, fut la réponse. (Un spécialiste, par la même occasion, aidait les profanes à remplir leurs bordereaux!).

#### Leçon d'optimisme

Il existe d'autres centres en Suisse romande. Au Sentier, à La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel. Il est admirable qu'ils se maintiennent, vivant avec de faibles moyens et entrant en concurrence avec tous les aliénants loisirs contemporains. Leur création spontanée prouve que l'éducation permanente n'est pas un beau rêve. Si l'on accordait à de tels efforts le quart de la moitié de la publicité qui est consacrée à des produits commerciaux, il serait facile d'éveiller un véritable appétit de culture. Nous en sommes encore aux balbutiements en Suisse. Mais il sera possible de forger lorsque la collectivité interviendra avec de plus vastes moyens.

Dans l'immédiat, nous espérons que plusieurs de nos lecteurs s'intéresseront de manière active à ces centres (adresse pour Lausanne : Case Chauderon 165). Non seulement en prenant une carte de membre, mais en proposant un sujet, un exposé. Par exemple, les organisateurs n'ont pas osé mettre un sujet littéraire à l'ordre du jour de peur de décevoir par un insuccès un conférencier. N'y aurait-il pas un audacieux? Par amour du langage et des idées. Ou encore, on ne peut qu'être frappé par le bouleversement de l'édition provoquée par le livre de poche. Mais, en poche, tout est réédité pêle-mêle, sans que la critique aide les lecteurs à s'y retrouver. Voilà encore un sujet qui pourrait être traité.

A l'initiative de la base, c'est-à-dire de quelques courageux au dévouement inlassable, devrait répondre l'appui de ceux qui détiennent quelque clé de la culture. Le Centre d'éducation ouvrière serait un parfait terrain de rencontre.

# M. Max Petitpierre nous dit:

# Sous notre régime démocratique, il n'y a aucune contradiction entre l'Etat et l'économie

Dans notre deuxième numéro, nous avions dressé le palmarès des conseils d'administration de haute bourse que concentre en sa personne M. Max Petitpierre, ancien conseiller fédéral et proconsul des provinces des industries d'exportation. Ce nouvel échelon du cursus honorum nous paraissait incompatible avec la conception d'une indépendance totale de la magistrature.

M. Max Petitpierre nous avait écrit ; nullement sensible à la haute idée que nous nous faisons de l'Etat, il attribuait notre pamphlet à une diffamante, atrabilaire, envieuse et dénigrante humeur. Les gens sont méchants, devait-il penser. Nous lui avions alors proposé, pour autant qu'il le souhaitât, comprenant qu'il pouvait lui déplaire de descendre dans cette arène qu'il n'avait pas choisie, de publier tout ou partie de sa lettre. Mais cette proposition demeura sans réponse.

Nous aimerions toutefois reprendre deux points et aussi ouvrir un débat de fond, qui dépasse la personne de M. Petitpierre.

M. Petitpierre a précisé qu'il n'avait pas préparé, étant magistrat en fonction, son passage à Nestlé. Nous ne le pensions pas et nous ne l'avons pas écrit. Nous n'écririons pas non plus que M. Schaffner dès aujourd'hui prépare, pour le jour de sa retraite, quelques conseils d'administration. Toutefois, nous pensons qu'il n'écarte pas la possibilité d'une deuxième carrière qui, le moment venu, apparaîtra comme étant dans la nature des choses. Or, s'il est naturel de passer du secteur public au secteur privé,

il n'est pas naturel, à nos yeux, de passer de la haute magistrature à l'économie privée.

D'autre part, dans sa lettre, M. Petitpierre tenait à relever que jamais une industrie ne lui avait demandé, ce qu'il n'aurait accepté en aucun cas, d'entreprendre une démarche ou d'exercer une influence quelconque à Berne.

Il serait fâcheux, et sur ce point notre rédaction était à la fois équivoque et naïve, de s'imaginer qu'au niveau de M. Petitpierre, on décroche le téléphone pour demander au central de vous passer le chef du service compétent.

Mais il est naturel qu'au hasard des rencontres, des symposiums et des banquets — la Suisse est petite, son calendrier riche en saints et en victoires — on échange avec son voisin, magistrat en fonction, personnalité influente, des propos d'intérêts communs, semblables à des propos de table. Quoi de plus banal. Ces rencontres entre chefs, technocrates, cadres, administrateurs de l'industrie privée et leurs répondants du secteur public sont utiles, et s'il s'y exerce une influence, elle est diffuse. Mais ce qui est d'intérêt commun aux uns et aux autres, est-il d'intérêt général ?

Oui, dit M. Petitpierre. Quant au fond, c'est sa thèse essentielle. Comme il s'agit ici d'une question de portée générale, nous nous permettrons de le citer.

« Les entreprises industrielles ne sont pas un corps étranger dans notre pays. En particulier celles qui exportent leurs produits ou en fabriquent ailleurs contribuent largement à sa prospérité et à son rayonnement dans le monde. L'élévation du niveau de vie de la population suisse est due, dans une mesure sensible, au résultat de leurs efforts. Les succès d'une entreprise apportent au surplus des avantages à tous ceux qui lui sont attachés, à quelque échelon que ce soit. Sous notre régime démocratique, il n'y a aucune contradiction entre l'Etat et l'économie. Participer à l'activité d'industries suisses n'est pas desservir l'intérêt général. »

Certes, il est légitime de dire que l'activité de nos grandes industries contribue à la prospérité générale.

Profite-t-elle également à tous ou inégalement ? Il faudrait voir. Ces industries vitales, comment sont-elles contrôlées ? Quelle est leur transparence ? (M. Petitpierre a abordé cette dernière question à l'assemblée générale des actionnaires de la Holding Nestlé. Mais ce fut pour éluder la réponse.) Si ces entreprises sont vitales, ne peuvent-elles pas exercer une sorte de chantage permanent : on ne saurait se passer d'elles ? L'Etat est-il capable de résister à ce chantage, fiscalement par exemple ? Si une majorité de gauche l'emportait dans le pays, ne verrait-on pas, chez nous, comme en France en 1936, comme en Italie en 1963, une grève des capitalistes ?

Ces questions, nous les avons longuement discutées entre nous. Nous présenterons d'abord à nos lecteurs un débat sur ces thèmes, et puis de manière plus concrète, une tentative de description de Nestlé. Pour le dessert, bien sûr!

Les échecs scolaires dans l'enseignement secondaire

# Une thérapeutique: l'épreuve commune

En pédagogie, nous ne croyons ni aux miracles des réformes de structure — pourtant nécessaires — ni aux recettes infaillibles. Dans plusieurs articles, nous avons insisté sur la nécessité d'organiser scientifiquement la recherche pédagogique. Aujourd'hui, après l'exercice critique, nous aimerions amorcer quelques propositions constructives. Une fois encore, ce ne sont pas des recettes, mais des hypothèses de travail.

#### Rappel : les défauts du système actuel

L'élimination repose donc sur un certain jeu de la note et des combinaisons de notes. Quand on parle de notes, s'instaure en général une querelle oiseuse pour savoir s'il est possible d'exprimer par un chiffre la qualité d'un travail. Après quoi, quelque sage déclare que c'est le système le plus mauvais, mais qu'il n'y en a pas de meilleur. C'est court. Car le problème n'est pas celui d'une taxation quantitative, chiffrée, qui, c'est bien évident, rend seule possible les comparaisons, mais la manière dont joue le mécanisme de la note.

Or, la note a, en général, une valeur relative, c'est-àdire que le maître choisit son échelle une fois l'épreuve accomplie. Et il la calcule de façon à obtenir une bonne dispersion des résultats: par exemple, deux tiers de réussites, au-dessus de la moyenne, un tiers d'échecs, en dessous de la moyenne. On voit dans cette méthode une garantie d'impartialité. Quand les deux tiers peuvent réussir une épreuve, c'est qu'elle est adaptée aux possibilités du groupe.

A cette manière de faire, il faut adresser deux critiques essentielles :

- La classe de vingt à trente élèves est un groupe trop restreint. Chaque classe a ses qualités dominantes: forte, faible, etc. Sur une base aussi étroite, il n'est pas possible de fonder une moyenne objective. Par exemple, un faible dans une classe forte subit un handicap plus lourd qu'un faible dans une classe médiocre.
- 2. La note implique une concurrence à l'intérieur du groupe. Cette concurrence est liée au système.

Le plus fort est la norme du plus faible. Le fonctionnement même de la classe implique quelques échecs, comme le feu laisse des cendres et des scories. Par conséquent, de classe en classe, d'année en année, le processus se répète. D'où un effet cumulatif. Trois échecs sur vingt-cinq, c'est peu apparemment. C'est tout de même le 12 %. Mais après cinq ans, vous dépassez déjà le 50 % (compte tenu du fait que certains « doublent » deux fois).

#### Thérapeutique et scepticisme

Sur la base de ce diagnostic, la thérapeutique pourrait, théoriquement, être simple. Si le groupe est trop restreint, il faut l'élargir; il faut passer de la classe à la volée entière; il faut envisager, non pour le travail quotidien bien sûr, mais pour les épreuves de promotion, des épreuves communes qui seront alors taxées de manière « raisonnable » et objective. A peine suggérées, ces propositions appellent la critique. Nous résumons les objections:

- a) on retrouverait quelque chose comme l'examen annuel ou semestriel de nos grand-pères; les vieilles vessies font les neuves lanternes;
- b) on provoque l'émulation entre maîtres au détriment des élèves; on encourage le bachotage;
- c) l'épreuve commune ne tient pas compte de l'originalité, de la marque individuelle d'un enseignement.

#### Technique de l'épreuve commune

A Lausanne, depuis quelques années, on a tenté d'introduire, à titre indicatif, des épreuves communes. A Genève, elles sont un instrument qui sert à contrôler la justesse de l'orientation. Il est donc possible d'en parler sur la base de ces expériences. Nous en avons longuement discuté avec un des responsables lausannois de l'enseignement au premier cycle. Il en résulte ceci :

- L'épreuve commune est plutôt mal accueillie quand elle tombe du ciel, sans que le maître en ait connaissance préalablement. Elle apparaît comme un contrôle désagréable. En revanche, si les enseignants sont associés à l'élaboration de l'épreuve, elle devient, l'expérience le prouve, le précieux point de départ d'un travail pédagogique collectif.
- L'épreuve commune sert avant tout à contrôler les exigences de base. Mais si on se limite à quelques « colles » grammaticales traditionnelles,

c'est un échec. Ce serait un échec encore si, au moment où, dans l'apprentissage des langues, on s'efforce de développer l'enseignement oral, on ramenait les contrôles à des phrases de thèmes.

Pour éviter ces travers, l'épreuve devrait être variée, soigneusement étudiée, minutieusement étalonnée, préalablement expérimentée; parfois, elle se présenterait sous la forme d'enregistrements. Un tel travail de mise au point ne peut plus être exigé des maîtres praticiens. Il requiert la collaboration d'un centre de recherches et de spécialistes. Le développement de tels centres est une tâche primordiale.

#### L'utilisation de l'épreuve commune

Ces épreuves communes ne devraient pas avoir simplement un caractère indicatif, mais intervenir dans la promotion. Quelques suggestions:

- Ces épreuves, régulières (six par années, dans les branches principales), devraient doubler les notes ordinaires. C'est-à-dire qu'un élève qui serait considéré comme échoué dans sa classe, mais qui aurait la moyenne aux épreuves communes, devrait être promu.
- 2. Ces épreuves devraient rendre possible l'organisation du rattrapage. Bien conçues, elles révèleraient les lacunes de l'élève. Il aurait droit alors, comme c'est le cas à Genève, à une vingtaine d'heures d'exercices complémentaires, lui offrant une chance de combler son retard. Après ce temps de rattrapage, un contrôle nouveau permettrait de décider quels sont ceux qui peuvent être remis dans le circuit.

#### Conclusion

Pas de recettes, ni de miracles. Mais l'on sait déjà que le progrès pédagogique exigera un travail d'équipe et l'organisation de la recherche. L'épreuve commune permettra dans les meilleures conditions de répondre à ces deux exigences.

Il serait faux que la recherche pédagogique se poursuive en vase clos, à côté de l'enseignement traditionnel; il serait regrettable qu'elle soit limitée à un seul problème, certes essentiel, comme l'orientation. Les centres de recherche doivent permettre aux praticiens de mieux résoudre tous les problèmes de l'enseignement. La mise sur pied des épreuves communes sera un excellent point de départ pour tenter de définir plus rigoureusement le rendement scolaire.

## Admirables mirages M. Chaudet devrait bientôt passer la main

La facture est si grosse que les plus sérieux des éditorialistes n'ont pas mâché leurs mots. D'ailleurs, le Conseil fédéral lui-même plaide coupable. Nous aimerions à notre tour poser quelques questions et faire quelques remarques en vrac.

- Le Conseil fédéral, on veut bien le croire, ignorait que les techniciens de l'aviation le mettaient devant un fait accompli. Mais le chef du Département militaire ne pouvait l'ignorer, ou sinon il aurait eu les yeux bouchés, ou les oreilles ou le cerveau. Mais alors pourquoi n'a-t-il pas renseigné ses collègues et les Chambres ? Après cette erreur de 500 millions, le huitième des dépenses fédérales, on peut se demander en quoi consiste la collégialité de l'exécutif...
- Est-ce qu'après le Traité de Moscou, qui fait reculer la possibilité pour notre pays de s'armer d'engins nucléaires, est-ce que ce type d'avion aurait été choisi ? Y avait-il liaison entre le Mirage et des perspectives d'armement nucléaire ? La question a souvent été posée; elle n'a jamais obtenu de réponse claire.
- Un dépassement de 500 millions consacré à des biens stériles et improductifs n'est pas seulement inflationniste au premier chef, selon les lois économiques, il l'est aussi psychologiquement. Tout paraît dérisoire en comparaison d'une telle somme. Dévalorisation de l'argent.

— Ce spectaculaire scandale illustre rétrospectivement le débat qui eut lieu sur la réorganisation de l'armée. On se souvient que des spécialistes comme le colonel Ernst avaient soutenu que notre prétention d'organiser une armée ultra-moderne, mécanisée, nous entraînait dans un engrenage de dépenses que nous ne pourrions plus maîtriser. Eux préconisaient un type d'organisation qui, au premier stade, ne coûtait pas moins, mais qui, ensuite, aurait permis de rester maître de la dépense. Aujourd'hui les événements leur donnent raison. Ils n'en sont pas réhabilités pour autant.

#### Pour une retraite stratégique

— Il faut estimer que le débat sur la structure de l'armée suisse n'est pas clos définitivement. Dans aucun domaine de l'organisation et de la technique modernes, une réforme même profonde n'est valable pour plus de dix ans. C'est tout particulièrement vrai en matière de stratégie et d'armement. Le principe de base de l'actuelle organisation, c'est que la Suisse ne peut pas être un point faible dans le système de défense européen. D'où un alignement de fait sur l'OTAN. Or, depuis quelques années, la stratégie de l'OTAN a considérablement évolué. D'autre part, nous pouvons juger sur pièces les premiers effets de la réforme de notre armée. Ce n'est pas seulement un problème de factures. C'est

aussi une question d'hommes. La difficulté de concilier deux exigences : armée de milices, et armée de spécialistes, ultra-mécanisée.

Pour toutes ces raisons, dans quatre à cinq ans, le problème devra être repris à la base. Or, une telle étude se s'improvise pas. C'est dès maintenant qu'elle doit être entreprise. En 1940, le général Guisan créait la doctrine du réduit national; en 1950, M. Kobelt patronait celle d'une armée de masse se battant sur le plateau; en 1960, M. Chaudet, celle d'une armée ultra-mécanisée à laquelle un armement nucléaire aurait pu être intégré. En 1970...

Ce ne sera pas M. Chaudet. Mais il ne saurait jusqu'en 1970 bloquer toute recherche originale. Il serait temps qu'il songe à passer la main, non à cause d'une seule facture, même énorme, mais parce qu'il est nécessaire que son successeur, dès le départ, puisse inspirer et discuter les études de réorganisation. Il lui faudra pour cela disposer de plusieurs années.

#### Distraction

Par distraction, nous avons estimé à 70 % le coût de l'infrastructure de la T.V. En fait, c'est 30 %; le 70 % allant aux programmes. Cette erreur de plume ne change d'ailleurs rien à la portée de la démonstration.